qui la garantirait des malins ». Ce qui fut fait. Mais, malgré la présence du prêtre, ses tourments furent tellement redoublés qu'elle ne put avoir aucun repos.

Le lendemain, l'archevêque, prévenu, tenta une double expérience. Il vint lui-même au couvent, vit la religieuse, lui donna des mets de sa table, dont elle prit quelque peu. « Voulant en outre savoir ce qu'était de son dormir, la fit coucher avec ses accoutrement, en présence (d'un prêtre) et sa garde. Mais elle entra en un tel travail, que à un instant on la voyait tellement se changer pour la véhémence des douleurs... que le Seigneur Archevêque craignant qu'elle n'expirât subitement, fut contraint la retirer du lit. Lequel événement lui causa d'ajouter foi à la révélation, et se résoudre de la retirer en sa maison. »

Mais cette fois, ce fut la religieuse qui fit difficulté, « espérante toujours que par l'intercession de sainte Marie-Madeleine, elle obtiendrait changement de l'arrêt divin ». Ses résistances durèrent jusqu'au surlendemain, 8 janvier, vers les quatre heures du soir. Entrée dans l'appartement de l'évêque, elle demanda à manger, mangea de bon appétit et, s'étant assise sur une chaise, commença à dormir d'un fort bon sommeil ; « remise sur son lit en sa chambrette, dormit toute la nuit »[1].

Quelque temps après, elle se trouva onze jours durant dans l'impossibilité de manger ou de boire ; elle assurait qu'elle sentait dans son corps quelque chose qui rejetait la nourriture et lui serrait l'orifice de l'estomac. Le médecin n'y entendit rien, la fille s'en prit à l'évêque. Celui-ci se douta de quelque nouveau maléfice, prit l'étole, fit des conjurations, lui donna à boire de longs traits d'eau grégorienne. La patiente alors, « jetant des cris fort grands et lamentables, vomit en un bassin d'argent (le Seigneur Archevêque tenant ses doigts sacrés en la bouche) une balle de plomb d'arquebuse appelée mousquette, accompagnée d'un crachat sanglant. Et à l'instant la Religieuse fut libre des douleurs qu'elle avait... endurées »[2].

Ce que l'évêque avait craint se produisit. Au début de mai, il fut averti que « plusieurs propos se semaient d'un côté et d'autre, contre son honneur, à raison qu'il tenait cette Religieuse si longuement en sa maison ». Il se décida donc à la renvoyer dans son couvent. Ce qui fut fait le 10 mai 1585. Mais tandis qu'il était dans la chambre du couvent que la religieuse venait occuper, « entrèrent les diables en elle, la possédant autant violemment, qu'on l'avait jamais vu auparavant. Qui commencèrent

1. [illegible]
2. [illegible]